



Direction Générale des Recettes de Kinshasa

Le Directeur Général

Kinshasa, le 04 JUIL 2023

COMMUNIQUE OFFICIEL

N°01 /DGRK /DGE/MME/ 012 /LSN/2023

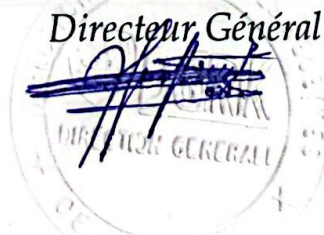
La Direction Générale des Recettes de Kinshasa, DGRK en sigle, rappelle tous les contribuables, personnes physiques et morales, assujettis à la Retenue sur Loyers, que l'échéance pour s'acquitter de leur obligation fiscale du mois de Juin 2023 est fixée au plus tard le lundi 10 juillet 2023.

Dépassé ce délai, les retardataires s'exposeront au paiement des amendes conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Fait à Kinshasa, Le 04 JUIL 2023

MFUMUMPOKO MONSEMPO Eddy

Directeur Général



Rupture - Innovation - Développement

Avenue Colonel Ebeya n° 172, Kinshasa-Gombe / RDC - N.I.F. : A0911347U